



Recommandation concernant le projet de répartition des ressources enseignantes 2023-2024
adoptée lors de l'assemblée générale tenue le 2 mai 2023

Extrait conforme et certifié

Attendu la grande mobilisation de l'exécutif syndical, du comité du pré-CRT et du comité tâche au sujet de la répartition des ressources (projets et bilans);

Attendu les nombreuses questions adressées à la partie patronale, plus particulièrement depuis un an, concernant le suivi de la répartition des ressources aux différents bilans, des doutes soulevés sur l'exactitude des données et les inquiétudes quant aux conséquences possibles;

Attendu les nombreuses demandes de données concernant les ressources (projets et bilans) pour permettre à la partie syndicale d'analyser les propositions de la partie patronales qui sont restées sans réponse;

Attendu la réaction tardive de la direction pour prendre au sérieux les inquiétudes de la partie syndicale et la prise en charge in extremis du projet de répartition;

Attendu l'impossibilité pour la partie syndicale d'analyser correctement le projet déposé le 1er mai 2023 par la partie patronale faute de documentation, de temps et de réponses à nos nombreuses questions puisque le projet version 4 a été reçu à 22 h 07 le 1er mai.

Il a été résolu à l'unanimité lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 2 mai 2023

Que le SPPCM refuse le projet de répartition 2023-2024.

Que la surembauche actuelle de l'enveloppe E soit remboursée par d'autres enveloppes ou annexes non dépensées (autres que celles du E) ou par le fond de fonctionnement.

Chantal Lamarre

Secrétaire

Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve